



61, quai de Paludate
33800 Bordeaux

Les Restaurants du Coeur - Association Départementale de Charente Maritime (AD17)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2026

Les Restaurants du Coeur - Association Départementale de Charente Maritime (AD17)

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 56 route de Saint Jean d'Angely - 17400 Asnières La Giraud

SIREN : 424 810 166

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2026

A l'assemblée générale de l'association Les Restaurants du Coeur - Association Départementale de Charente Maritime (AD17),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Les Restaurants du Coeur - Association Départementale de Charente Maritime (AD17) relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mai 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « b. Changement de méthode comptable – Première application du règlement ANC n°2022-06 » de la partie « 6. Règles et Méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose les incidences du changement de méthode comptable induit par la première application des règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- la conformité aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), ainsi que le caractère approprié des modalités et hypothèses retenues pour leur élaboration, présentées dans la note 26 « compte de résultat par origine et destination » et la note 27 « compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public » de l'annexe aux comptes annuels ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut

raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Bordeaux, le 17 septembre 2026

DocuSigned by:
Jeanne FONTAN
0D089B22D979402...

Jeanne FONTAN

Associée



LES RESTAURANTS DU CŒUR LES RELAIS DU CŒUR

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE
**Restaurants du Cœur de CHARENTE MARITIME
(AD17)**

COMPTES ANNUELS AU **30/04/2026**

Date d'établissement des comptes : 30/07/2026

Signatures

Président

Trésorier

ETATS FINANCIERS

du 01/05/2025 au 30/04/2026

SOMMAIRE

1. BILAN ACTIF	4
2. BILAN PASSIF	5
3. COMPTE DE RÉSULTAT	6
4. PRESENTATION DE L'ENTITE	8
A. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL	8
B. NATURE ET PERIMETRE DES MISSIONS SOCIALES	8
C. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE	8
5. FAITS MAJEURS	8
6. REGLES ET METHODES COMPTABLES	9
A. REFERENTIEL COMPTABLE	9
B. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE – PREMIERE APPLICATION DU REGLEMENT ANC N°2022-06	9
C. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS	10
D. STOCKS	10
E. CREANCES	10
F. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	10
G. SUBVENTIONS	10
i. Subventions d'exploitation	10
ii. Subventions d'investissement	10
H. CONTRIBUTIONS FINANCIERES	11
I. MECENAT	11
J. LES APPORTS	11
K. AUTRES RESSOURCES	11
7. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	12
8. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	12
9. AUTRES INFORMATIONS	12
10. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	12
A. PRINCIPE D'AFFECTATION DES DEPENSES AUX MISSIONS SOCIALES	12
B. DEFINITION DES FONDS ISSUS DE LA GENEROSITE DU PUBLIC	13
C. EMPLOIS DES RESSOURCES DE LA GENEROSITE DU PUBLIC	13
11. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	13
12. BILAN ACTIF : IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS	14
A. IMMOBILISATIONS	14
B. AMORTISSEMENTS	14
13. BILAN ACTIF : STOCKS ET EN-COURS	15
14. BILAN ACTIF : ÉTAT DES ÉCHEANCES DES CREANCE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE ET DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	15
15. BILAN ACTIF : VMP ET DISPONIBILITES	16
16. BILAN ACTIF : DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR	16

17. BILAN PASSIF : FONDS PROPRES, FONDS DEDIES ET FONDS REPORTEES.....	17
A. VARIATION DES FONDS PROPRES	17
B. VARIATION DES FONDS DEDIES.....	17
C. VARIATION DES FONDS REPORTEES.....	17
18. BILAN PASSIF : TABLEAU DES PROVISIONS	18
19. BILAN PASSIF : ÉTAT DES ÉCHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE ET DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE.....	18
20. BILAN PASSIF : DETAIL DES CHARGES A PAYER	19
21. ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS	19
A. TABLEAU DES ENGAGEMENTS EN CREDIT-BAIL	19
B. AUTRES ENGAGEMENTS.....	19
22. DETAIL DU POSTE SUBVENTIONS ET CONCOURS PUBLICS	20
23. DETAIL DU POSTE LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE	20
24. EAR (ÉTAT SEPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER).....	20
25. RESULTATS ANALYTIQUES	21
A. REPARTITION DU RESULTAT ANALYTIQUE DE L'EXERCICE	21
B. AFFECTATION DU STOCK INITIAL DE DONS ISSUS DE LA GENEROSITE DU PUBLIC	21
26. COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	22
27. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC.....	24
28. RAPPROCHEMENTS CROD / COMPTE DE RESULTAT.....	25
29. INFORMATIONS RELATIVES A L'EFFECTIF ET AUX TONNAGES DES DONS ALIMENTAIRES.....	26
A. EFFECTIFS SALARIES (EN ETP)	26
B. EFFECTIFS BENEVOLES	26
C. TONNAGE DES DONS ALIMENTAIRES LOCAUX.....	26

1. BILAN ACTIF

BILAN ACTIF (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026			EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
	BRUT	Amortissements et provisions (à déduire)	NET	NET
Immobilisations incorporelles				
Donations temporaires d'usufruit				
Logiciels et autres Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Sous-total Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	22 744	22 744		
Installations techniques, matériel et outillage	287 612	192 721	94 891	105 237
Autres immobilisations corporelles	580 120	423 930	156 191	235 439
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	37 700		37 700	
Sous-total – Immobilisations corporelles	928 176	639 395	288 782	340 676
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Dépôts et cautionnements versés	3 130		3 130	5 130
Autres immobilisations financières				
Sous-total – Immobilisations financières	3 130		3 130	5 130
TOTAL I – ACTIF IMMOBILISÉ	931 306	639 395	291 912	345 806
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations	49 911		49 911	
Autres créances	323 912		323 912	204 843
Charges constatées d'avances	7 671		7 671	6 042
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	283 790		283 790	274 571
TOTAL II – ACTIF CIRCULANT	665 284		665 284	485 456
TOTAL GÉNÉRAL	1 596 590	639 395	957 195	831 262

2. BILAN PASSIF

BILAN PASSIF (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise	53 879	53 879
Fonds propres avec droit de reprise	482 252	460 471
Réserves		
Report à nouveau	234 722	196 513
Excédent ou déficit de l'exercice	-78 420	38 208
Sous-total : Situation nette	692 434	749 073
Subventions d'investissement	11 382	24 786
TOTAL I – FONDS PROPRES ET RÉSERVES	703 816	773 859
Fonds reporté & Fonds dédiés		
Fonds reportés liés aux legs et donations	83 500	
Fonds dédiés	115 058	
TOTAL II – FONDS REPORTÉS & DÉDIÉS	198 558	
Provisions		
Provisions pour risque		
Provisions pour charges		
TOTAL III – PROVISIONS		
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 145	18 666
Dettes des legs ou donations	4 111	
Dettes fiscales et sociales	32 000	32 781
Autres dettes	2 086	4 457
Produits constatés d'avance	480	1 500
TOTAL IV – DETTES	54 822	57 403
TOTAL GÉNÉRAL	957 195	831 262

3. COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
Produits d'exploitation :		
Cotisations		
Ventes de biens et services	33 132	37 749
Ventes de biens		
Ventes de prestations de services	7 877	8 007
Produits des manifestations	25 256	29 743
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs	1 118 254	1 080 130
Concours publics et subventions d'exploitation	312 672	338 147
<i>Concours publics</i>	161 649	191 249
<i>Subventions d'exploitations</i>	151 024	146 898
Ressources liées à la générosité du public	572 871	504 873
<i>Dons manuels</i>	446 497	402 379
<i>Mécénats</i>	21 730	17 224
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	104 644	85 270
<i>Quote-part de GP reçue d'une autre OSBL</i>		
Contributions financières reçues	232 710	237 111
<i>Contributions reçues de l'Asso. Nationale des Restaurants du Cœur</i>	226 229	230 582
<i>Contributions reçues d'autres OSBL</i>	6 481	6 529
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		5 830
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	2 000	
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	119	39
TOTAL I – PRODUITS D'EXPLOITATION	1 153 506	1 123 748

Charges d'exploitation		
Achats		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	679 796	681 816
Aides financières versées	4 789	4 827
Contribution de solidarité versée à l'Association Nationale		
Autres aides financières	4 789	4 827
Impôts, taxes et versements assimilés	3 121	3 539
Sur rémunérations	3 121	3 088
Autres impôts et taxes		451
Charges de personnel	320 408	300 585
Salaires	249 992	260 585
Cotisations sociales	70 416	40 000
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	109 611	110 879
Dotations aux amortissements sur immobilisations	109 611	110 879
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorpo. et corpo. cédées	576	
Reports en fonds dédiés	115 058	
Autres charges	27	24
TOTAL II – CHARGES D'EXPLOITATION	1 233 386	1 101 669

1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-79 880	22 078
--	----------------	---------------

Compte de Résultat - suite

COMPTE DE RÉSULTAT (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
Produits financiers Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur dépréciation et provisions Produits des immobilisations financières cédées Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	1 581	2 200
TOTAL III – PRODUITS FINANCIERS	1 581	2 200
Charges financières Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions Intérêts et charges assimilées Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV – CHARGES FINANCIÈRES		
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	1 581	2 200
3. RÉSULTAT COURANT (I – II + III - IV)	-78 299	24 278
Produits exceptionnels		13 930
TOTAL V – PRODUITS EXCEPTIONNELS		13 930
Charges exceptionnelles	120	
TOTAL VI – CHARGES EXCEPTIONNELLES	120	
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-120	13 930
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 155 087	1 139 878
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII)	1 233 506	1 101 669
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-78 420	38 208
Contributions volontaires en nature Dons en nature Prestations en nature Bénévolat	1 080 942 234 794 4 739 641	1 055 615 110 953 4 467 304
TOTAL	6 055 377	5 633 872
Charges des contributions volontaires en nature Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole	1 080 942 97 489 137 305 4 739 641	1 055 615 100 485 10 468 4 467 304
TOTAL	6 055 377	5 633 872
<i>Pour information, Evaluation du montant des denrées reçues de l'Association Nationale (montant calculé par l'A.N.)</i>	<i>1 430 318</i>	<i>1 468 568</i>

4. Présentation de l'Entité

a. Description de l'objet social

L'association départementale « les Restaurants du Cœur – les Relais du Cœur » a pour but « d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes ».

b. Nature et périmètre des missions sociales

L'Association départementale les Restaurants du Cœur de CHARENTE MARITIME gère, anime et coordonne sur le terrain et sur tout le département :

- L'aide alimentaire : Distribution alimentaire adultes & bébés
- Les activités d'aide à l'autonomie des personnes accueillies
- Les activités de lien social (cinéma, vacances) et d'accompagnement des personnes accueillies
- Les activités d'insertion par l'Emploi
- Les activités auprès des Gens de la rue (camions, repas chauds)

c. Les moyens mis en œuvre

L'Association Départementale (AD) est une association loi 1901, d'intérêt général, autonome juridiquement mais liée à l'association nationale des Restaurants du Cœur par un contrat d'agrément qui définit ses obligations.

L'association nationale lui apporte en contrepartie un soutien technique, administratif et financier en termes d'approvisionnement en denrées alimentaires, de communication, de recherche de fonds, et de gouvernance.

L'Assemblée générale départementale est constituée des bénévoles du département. Elle élit un conseil d'administration, un bureau, un président.

Le modèle économique de l'association repose sur la vitalité et l'engagement des nombreux bénévoles, présents au quotidien au sein du siège et des centres répartis sur le département.

L'Association Départementale perçoit des contributions volontaires en nature qui sont énoncées dans le bas de bilan ci-dessus :

- Les prestations en nature correspondent à mises à disposition gratuite de biens, de prestations gratuites et de prestations en nature provenant des concours publics, pour les missions sociales et fonctionnement.
- Le bénévolat correspond à la valorisation du nombre d'heures réalisées par les bénévoles concernant les différentes missions que l'AD entreprend

5. Faits Majeurs

Néant

6. Règles et Méthodes comptables

a. Référentiel comptable

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- continuité de l'exploitation, confortée par le contrat d'agrément signé avec l'Association Nationale ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les Comptes Annuels ont été établis conformément :

- au règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif au plan comptable général ;
- au règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- au règlement ANC n°2022-04 du 30 juin 2022 homologué par arrêté du 13 décembre 2022 publié au JO du 18 décembre 2022 ; l'article 434-31 de ce règlement venant préciser le modèle de tableau à insérer dans l'annexe des comptes annuels ;
- au règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au JO du 30 décembre 2023 modifiant le règlement ANC n°2014-03 ;
- au règlement ANC n°2023-01 du 12 mai 2023 homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au JO du 30 décembre 2023.
- et au règlement 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers. Homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au Journal officiel du 30 septembre 2023.

b. Changement de méthode comptable – Première application du règlement ANC n°2022-06

Les comptes annuels de l'exercice clos au 30 avril 2026 ont été arrêtés conformément au Règlement ANC n°2023 – 03 du 7 juillet 2023 en coordination avec le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. La première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du Plan Comptable Général.

Les modalités de mise en œuvre de ce règlement, y compris les dispositions spécifiques à la première application, sont définies à l'article 27 dudit règlement. En particulier, les dispositions du règlement ANC n°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principales informations nécessaires à la compréhension des changements de présentation induits par cette première application sur les états financiers de l'AD sont les suivantes :

- Les cessions d'immobilisations réalisées au cours de l'exercice, pour un produit de cession de 2 000€ et une valeur nette comptable des immobilisations cédées de 576€, soit un impact net de 1 424€, sont désormais comptabilisées dans le résultat courant, alors qu'elles étaient antérieurement présentées en résultat exceptionnel.
- Le montant de la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice pour un montant de 13 404€ est comptabilisée dans le résultat d'exploitation alors qu'elle aurait été présentée dans le résultat exceptionnel préalablement à l'application du Règlement.
- Au titre de l'exercice précédent, les charges et produits exceptionnels, précédemment présentés sur plusieurs lignes, ont été regroupés sur les lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles », sans réexamen de leur qualification au regard de la nouvelle définition issue du règlement ANC n° 2022-06.
- Les comptes de transferts de charges relatifs à l'exercice 2024-2025, figurant sur la ligne « Reprises sur provisions, amortissements et transfert de charges » pour un montant de 5 830€, concernaient :
 - Les remboursements liés aux charges de personnel pour un montant de 5 830€ sur l'exercice 2024/2025. À compter de l'exercice 2025/2026, ces montants sont enregistrés dans les comptes #649 présentés sur la ligne « Charges de personnel – salaires ».

c. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Conformément au règlement comptable 2018-06, les immobilisations reçues à titre gratuit sont comptabilisées à leur valeur vénale. La valeur vénale est estimée à partir du montant qui pourrait être obtenu de la vente de cet actif dans les conditions normales du marché selon les meilleures informations disponibles. Ces biens immobilisés sont amortis selon les règles applicables aux biens de même nature acquis à titre onéreux.

Type de Bien	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Construction, bâtiments, travaux de gros œuvre, de toiture, d'ouvrants	20 ans	Linéaire
Algeco, Mobil home, agencements complets de locaux et ravalements	10 ans	Linéaire
Réfrigérateurs, chambres froides, gros matériels de cuisine (four et équipement industriel)	5 ans	Linéaire
Transpalettes, matériel de lavage, camions et autres véhicules	5 ans	Linéaire
Mobilier de bureau et matériel téléphonique	5 ans	Linéaire
Travaux de peinture, de moquette, de menuiserie, électroménager	3 ans	Linéaire
Matériel Informatique	3 ans	Linéaire
Logiciels	3 ans	Linéaire
Matériel d'occasion	1 à 5 ans	Linéaire
Literie	1 an	Linéaire

d. Stocks

Les denrées alimentaires fournies par l'Association Nationale sont la propriété de cette dernière et à ce titre comptabilisées dans les comptes de cette dernière.

Les stocks sont valorisés selon la méthode FIFO (premier entré – premier sorti).

e. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

f. Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition, le cas échéant en appliquant la méthode « FIFO » (premier entré premier sorti). Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

g. Subventions**i. Subventions d'exploitation**

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits d'exploitation de l'exercice au titre duquel la décision d'octroi de la subvention a été notifiée.

Les subventions non affectées reçues ou attribuées au titre d'une année civile sont comprises dans les comptes de l'exercice prorata temporis. Les subventions reçues ou attribuées au titre d'exercices ultérieurs sont enregistrées en produits constatés d'avance (qu'il s'agisse de subventions affectées ou non).

Pour les subventions affectées, la fraction non utilisée au cours de l'exercice de la subvention reçue ou attribuée au titre de l'exercice est enregistrée en fonds dédiés.

Ainsi, le résultat de l'exercice ne comprend que la part consommée de la subvention affectée reçue ou attribuée.

ii. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont inscrites au compte « subventions d'équipement ». Lors de la mise en service du bien qu'elles financent, les subventions sont reprises au niveau du résultat d'exploitation selon le rythme de l'amortissement de ce bien.

h. Contributions financières

Le terme contribution financière désigne un soutien financier facultatif octroyé par une autre entité de droit privé à but non lucratif. Elle pourra financer une activité liée à l'exploitation ou à un projet d'investissement. Les contributions financières sont inscrites en résultat.

i. Mécénat

Les ressources issues de personnes morales de droit privé à caractère lucratif, en l'absence de contrepartie et dans le cadre d'une convention, sont comptabilisées dans le compte de produit « Mécénats ». S'il n'existe pas de convention ces ressources sont comptabilisées dans le compte de produit « Don ».

S'il existe une contrepartie aux recettes issues de personnes morales de droit privé à caractère lucratif, elles sont comptabilisées en parrainage au niveau des ventes de biens et services.

j. Les apports

Les aides financières reçues d'entités de droit privé, avec volonté du financeur de renforcer les fonds propres, sont comptabilisées en fonds propres avec ou sans droit de reprise selon les termes de la convention.

Les financements de l'Association Nationale reçus dans le cadre d'un investissement sont comptabilisés en Apport en fonds propres avec droit de reprise et font l'objet d'une convention spécifique à chaque acquisition.

k. Autres ressources

Avec l'aide de l'Association Nationale, l'association a été en mesure de valoriser les contributions volontaires en nature, qui sont inscrites au pied du compte de résultat et du CER et du CROD.

Le bénévolat a été valorisé sur la base d'un SMIC moyen pondéré sur l'exercice 2025/2026 (charges sociales incluses).

Les contributions en nature incluent les dons d'aliments et de produits d'hygiène reçus suivant les différents canaux de collecte (Collecte Nationale, ramasse, don etc.), les mises à disposition gratuites de locaux, de moyens techniques, de prestations ou de personnel via des mécénats de compétences, et ont été comptabilisées selon la méthode du coût évité.

7. Événements postérieurs à la clôture

Néant

8. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant total des honoraires CAC enregistrés au compte de résultat au titre de l'exercice 2025/2026 s'élève à 6 354 euros TTC.

Ces honoraires couvrent l'audit des comptes annuels établis selon les règles et principes comptables français ainsi que les vérifications spécifiques prévues par la loi.

9. Autres informations

- Engagement en matière de retraite

Les engagements en matière de retraite ne sont pas significatifs et ne sont donc ni provisionnés, ni évalués dans l'annexe.

- Combinaison des comptes

L'association fait partie du périmètre de combinaison de l'Association Nationale des Restaurants du Cœur.

- Montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration et de direction à raison de leur fonction.

En application de l'article 20 de la loi sur le volontariat associatif nous vous informons que les trois plus hauts cadres dirigeants sont le Président, le Trésorier et le Secrétaire général et qu'ils ne perçoivent ni rémunération, ni avantage en nature. Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration sont tous bénévoles et ne perçoivent ni rémunération, ni avantage en nature.

10. Informations relatives au Compte de Résultat par Origine et Destination

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) est présenté selon le modèle du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 et modifié par le règlement ANC n°2020-08. Ce tableau présente selon une approche analytique permettant d'identifier l'origine des ressources et leurs emplois par destination (missions sociales et statutaires, frais de recherches de fonds, frais de fonctionnement et autres charges). Le résultat apparaissant au compte de résultat par origine et destination est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat. De même, le total des emplois est égal à celui des charges et le total des ressources à celui des produits.

Au regard du compte de résultat, plusieurs retraitements mentionnés dans le règlement sont réalisés et notamment la distinction entre les produits liés à la générosité du public (GP) et les produits non liés à la générosité du public (NGP).

Le Compte de résultat par Origine et Destination est structuré de la façon suivante :

- La colonne 1 constitue un tableau globalisé en adéquation avec les produits et charges du compte de résultat.
- La colonne 2 du tableau a pour objectif d'affecter la générosité du public par type d'emplois.
- Les éléments de la colonne 2 sont repris en détail dans le Compte d'Emploi des Ressources (CER).

a. Principe d'affectation des dépenses aux missions sociales

La définition des dépenses opérationnelles est la suivante : ce sont les coûts qui disparaîtraient si la mission sociale n'était pas réalisée ou si elle s'arrêtait.

Seules les charges que l'on peut affecter précisément et « sans ambiguïté » à une mission sociale sont considérées comme pouvant être des dépenses opérationnelles et affectées analytiquement à la famille de chacune des missions sociales.

Seule la charge réellement supportée est affectée au titre de la mission sociale. Les provisions sont ainsi enregistrées dans la rubrique « dotations aux provisions ».

Les dotations aux amortissements peuvent être des dépenses opérationnelles si la définition décrite plus haut leur est applicable.

Seuls les frais financiers se rapportant directement aux missions sociales et qui disparaîtraient si la mission sociale était arrêtée sont inscrits au titre des missions sociales.

Les charges communes sont réparties entre les missions sociales et les frais de fonctionnement concernés au moyen d'une clé de répartition (exemple : les locaux sont répartis selon la surface occupée etc.).

Les frais de fonctionnement comprennent les coûts du siège de l'AD non imputables à une mission sociale (coûts du service comptabilité, Administration, etc.).

b. Définition des fonds issus de la générosité du public

Les fonds issus de la générosité du public sont :

- les dons des particuliers ou d'entreprises
- les legs, donations et assurances-vie
- des mécénats d'entreprises (les mécénats font l'objet d'une convention écrite).
- les quotes-parts de générosité reçues d'autres organismes sans but lucratif.

c. Emplois des ressources de la générosité du public

Ces ressources financent en priorité les dépenses opérationnelles des missions sociales après utilisation des subventions et dons affectés obtenus.

Les ressources issues de la générosité du public reçues directement par l'Association Départementale et non affectées par le donateur à une activité spécifique sont obligatoirement imputées aux missions sociales.

Selon ce principe, l'ordre d'affectation des ressources aux emplois est le suivant :

- Subventions affectées
- Générosité du public affectée
- Autres fonds privés affectés
- Générosité du public libre
- Autres produits

Si exceptionnellement, les fonds issus de la générosité du public reçus par l'Association Départementale représentaient un montant supérieur à celui du total des dépenses opérationnelles toutes missions sociales confondues, le reliquat serait imputé en fonctionnement.

Les abandons de frais des bénévoles sont non affectés.

Les abandons de frais des bénévoles du siège de l'Association Départementale sont les seuls imputés aux frais de fonctionnement.

Les immobilisations sont prioritairement financées par les ressources autres que celles émanant de la générosité du public.

Toutefois lorsque l'acquisition d'une immobilisation par des fonds issus de la générosité du public se produit (cas peu fréquent et pour des montants non significatifs), l'information en pied du CER n'est pas complétée car trop complexe et trop coûteuse en l'état actuel de notre système d'information.

Dans le cas des Associations Départementales possédant un report de ressources de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, en début d'exercice, le report serait imputé en priorité aux missions sociales jusqu'à extinction à condition que les dépenses des activités de l'exercice soient supérieures au montant de la Générosité du Public et des subventions affectées aux activités au cours de l'exercice.

Dans le cas où après cette imputation, il resterait un solde de ressources de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, celui-ci serait utilisé, dans les mêmes conditions, à la couverture des frais de fonctionnement.

11. Informations relatives au Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du Public

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi conformément au règlement ANC n°2018-06 et complété du règlement ANC n°2020-08.

Le CER reprend les rubriques du compte de résultat par origine et destination correspondant aux colonnes « Générosité du public ». La détermination de ces colonnes a été présentée précédemment.

Le CER permet d'assurer le suivi de l'emploi des ressources issues de la générosité du public collectées et non utilisées des produits d'appels antérieurs.

12. Bilan Actif : Immobilisations & Amortissements

a. Immobilisations

Immobilisations (en €)	Valeur brute au 30/04/2025	Augmentation	Diminution	Poste à Poste	Valeur brute au 30/04/2026
Donations temporaires d'usufruit Logiciels et Autres Immob. Incorporelles Immobilisations incorporelles en cours					
Immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions - Immeubles – Entrepôts					
Structures légères – Algeco					
Rénovations immobilières - Installations générales	22 744				22 744
Installations à caractère spécifique (chambres froides)	282 633	4 979			287 612
Agencement, aménagements divers	37 822		1 258		36 564
Matériel de transport (véhicules, transpalettes...)	504 643				504 643
Matériel & mobilier bureau	7 148	4 799			11 947
Matériels pour ACI (jardins, ateliers, cuisines) et autres immobilisations	29 128		2 162		26 966
Terrains et constructions en cours					
Rénovations immobilières en cours					
Autres immobilisations en cours					
Acompte sur immobilisations					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		37 700			37 700
Immobilisations corporelles	884 119	47 478	3 420		928 176
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Dépôts et cautionnements versés	5 130		2 000		3 130
Immobilisations financières	5 130		2 000		3 130
Total des immobilisations	889 249	47 478	5 420		931 306

b. Amortissements

Amortissements des Immobilisations (en €)	Mode d'amortissement et durée d'utilisation	Valeur brute au 30/04/2025	Augmentation	Diminution	Compte à compte	Valeur brute au 30/04/2026
Amortissements donations temporaires d'usufruit Amortissements logiciels et autres immos. incorporelles	Linéaire 3 ans					
Amortissements des immobilisations incorporelles						
Amortissements terrains, constructions et entrepôts	Linéaire 20 ans	22 744			-22 744	
Amort. Structures légères (Algeco, Mobil home)	Linéaire 10 ans					
Amort. Rénovations, installations générales	Linéaire 10 ans				22 744	22 744
Amort. Installations à caractère spécifique	Linéaire 5 ans	177 396	25 376	10 052		192 721
Amort. Agencements et aménagements divers.	Linéaire 3 ans	32 615	1 174	682		33 107
Amort. Matériel de transport	Linéaire 5 ans	290 908	78 402			369 310
Amort. Matériel et mobilier de bureau	Linéaire 5 ans	3 719	1 229	764		4 184
Amort. Matériels pour ACI (jardins, ateliers et cuisines) et autres immobilisations	Linéaire 5 ans	16 060	3 431	2 162		17 329
Amortissements des immobilisations corporelles		543 442	109 611	13 659		639 395
Total des amortissements		543 442	109 611	13 659		639 395

13. Bilan Actif : Stocks et en-cours

Stocks et en-cours (en €)			Dépréciation des stocks et en-cours (en €)		
	au 30/04/2026	au 30/04/2025	au 30/04/2026	au 30/04/2025	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Matières premières & autres approvisionnements					
Encours de production					
Produits finis					
Marchandises					
Total					

14. Bilan Actif : État des Échéances des créance à la clôture de l'exercice et détail des charges constatées d'avance

Créances (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A un an et plus
Créances de l'actif immobilisé			
Titres immobilisés			
Prêts			
Dépôts versés	2 460		2 460
Cautionnements versés	670		670
Total des créances de l'actif immobilisé	3 130		3 130
Créances de l'actif circulant			
Créances clients (dont locataires)			
Créances reçues par legs ou donations	49 911	49 911	
Personnel et comptes rattachés (avances et acomptes)	27	27	
Autres créances (dont subventions)	323 885	323 885	
Charges constatées d'avance	7 671	7 671	
Total des créances de l'actif circulant	381 494	381 494	

Charges constatées d'avance (en €)	Montant brut au 30/04/2026	À moins d'1 an	À 1an et plus
Locations			
Maintenance			
Assurances			
Autres Charges	7 671	7 671	
Total des charges constatées d'avance	7 671	7 671	

15. Bilan Actif : VMP et Disponibilités

Valeurs mobilières de placement (en €)	Montant brut au 30/04/2026	Dépréciation	Montant net au 30/04/2026	Montant net au 30/04/2025
SICAV - Comptes à terme (CAT)				
Total des VMP				
Disponibilités (en €)	Montant brut au 30/04/2026		Montant net au 30/04/2026	Montant net au 30/04/2025
Comptes sur livrets (livret A)	250 000		250 000	223 174
Comptes-courant	28 779		28 779	39 449
Caisse	4 567		4 567	11 275
Intérêts courus	443		443	673
Total des disponibilités	283 790		283 790	274 571
Total Trésorerie	283 790		283 790	274 571

16. Bilan Actif : détail des Produits à recevoir

Produits et Subventions à recevoir (en €)	Montant brut au 30/04/2026	Montant brut au 30/04/2025
Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus		
Clients, locataires et comptes rattachés		
Personnel et comptes rattachés		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux		
Etat & Collectivités Publiques		
Association Nationale et associations départementales RDC	205 668	204 242
Débiteurs et créiteurs divers	114 522	
Total des produits et subventions à recevoir	320 190	204 242
<i>Dont subventions à recevoir</i>		

17. Bilan Passif : Fonds propres, Fonds dédiés et Fonds reportés

a. Variation des Fonds propres

Fonds propres (en €)	Montant au 30/04/2025	Affectation du Résultat	Augmentation	Diminution	Dont GP sur résultat de l'Exercice	Poste à poste	Montant au 30/04/2026
Fonds propres sans droit de reprise	53 879						53 879
Fonds Propres avec droit de reprise	460 471		21 781				482 252
Réserves							
Report à nouveau – Reprise subventions antérieurs							
Report à nouveau	196 513	38 208					234 722
Résultat comptable de l'exercice	38 208	-38 208		78 420			-78 420
Situation nette	749 073		21 781	78 420			692 434
Subventions d'investissement nettes	24 786			13 404			11 382
Total des Fonds propres	773 859		21 781	91 824			703 816

*GP = Générosité du Public

Les conditions de reprise d'un fonds propres se caractérisent par le non-respect des objets pour lesquels les sommes ont été versées.

b. Variation des Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de (en €)	Fonds à engager au 30/04/2025	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds à engager au 30/04/2026	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes		10 664				10 664	
Ressources liées à la générosité du public		104 394				104 394	
Total des fonds dédiés		115 058				115 058	

c. Variation des Fonds reportés

Fonds reportés (en €)	Fonds reportés au 30/04/2025	Report	Utilisations	Fonds reportés au 30/04/2026
Fonds reportés sur legs & donations		83 500		83 500
Fonds reportés sur donations temporaires d'usufruit				
Total des fonds reportés		83 500		83 500

18. Bilan Passif : Tableau des provisions

Nature des provisions (en €)	Provisions au 30/04/2025	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Provisions au 30/04/2026
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques et charges					
Total des provisions pour risques et charges					
Provisions pour dépréciation :					
- des immobilisations incorporelles					
- des immobilisations corporelles					
- des immobilisations financières					
- des immobilisations en cours					
- des biens reçus par legs et donations destinés à être cédés					
- des stocks					
- du compte client					
- des autres créances					
- des valeurs mobilières de placement					
Total des provisions pour dépréciations					
Total des provisions					

19. Bilan passif : État des Échéances des Dettes à la clôture de l'exercice et détail des produits constatés d'avance

Dettes (en €)	Montant brut au 30/04/2026	À moins d'1 an	À 1 an et moins de 5 ans	À 5 ans et plus	Montant brut au 30/04/2025
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Emprunts et dettes financières divers					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 836	14 836			18 666
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 310	1 310			
Dettes des legs et donations	4 111	4 111			
Personnel et comptes rattachés	17 331	17 331			18 550
Dettes fiscales et sociales	14 669	14 669			14 231
Autres dettes	2 086	2 086			4 457
Produits perçus d'avance	480	480			1 500
Total des dettes	54 822	54 822			57 403

Produits constatés d'avance (en €)	Montant brut au 30/04/2026	À moins d'1 an	À 1 an et moins de 5 ans	À 5 ans et plus	Montant brut au 30/04/2025
Subventions	480	480			1 500
Loyers des bénéficiaires à percevoir					
Autres produits constatés d'avance					
Total des produits constatés d'avance	480	480			1 500

20. Bilan passif : Détail des charges à payer

Charges à payer (en €)	Montant brut au 30/04/2026	Montant brut au 30/04/2025
Fournisseurs	8 555	6 724
Rabais, remises, ristournes à accorder et avoirs à établir		
Personnel et comptes rattachés	17 331	18 456
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	4 849	4 574
État & Collectivités Publiques	2 429	1 508
Débiteurs et créditeurs divers	2 086	4 457
Intérêts courus à payer		
Total des charges à payer	35 249	35 719

21. Engagements donnés et reçus

a. Tableau des engagements en crédit-bail

Immobilisations en crédit-bail	Valeur à la signature du contrat	Coût d'entrée de l'actif	Dotations aux amortissements théoriques			Valeur nette
			De l'exercice	Cumulées		
Immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Total des immobilisations en crédit-bail						
(en €)	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulées	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
Véhicules						
Mobiliers, matériels de bureau & informatique						
Autres						
Total						

b. Autres engagements

Engagements donnés (liste non exhaustive)

Garanties, avals et cautions donnés	
Suretés réelles consenties	
Autres engagements donnés	

Engagements reçus (liste non exhaustive)

Garanties, cautions obtenues	
Autorisations de découverts	
Autres engagements reçus	

22. Détail du poste Subventions et Concours publics

Subventions et Concours publics (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
Quotes-parts des subventions d'investissement reprise au Compte de Résultat		
État	11 604	
Région	1 800	
Département		
Communes		
Collectivités publiques		
Autres		
Total des quotes-parts de subventions d'investissement	13 404	13 458
Subventions d'exploitation		
Fonds social européen (F.S.E.)	29 600	31 178
État & DDCSPP		
Région	18 104	18 375
Département	36 507	47 435
Communes et Communautés urbaines	53 409	49 687
Autres		223
Total subvention d'exploitation	137 620	146 898
Concours publics		
Concours publics sur contrats aidés	161 649	191 249
Allocations logements		
Total concours publics	161 649	191 249

23. Détail du poste legs, donations et assurances-vie

LEGS – DONATIONS – ASSURANCES-VIES	Exercice clos le 30/04/2026	Exercice clos le 30/04/2025
PRODUITS	188 144	85 270
Montant perçu au titre d'assurances-vie	104 394	
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie par l'article 213-9	83 751	85 270
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisations des fonds reportés liés aux legs ou donations		
CHARGES	83 500	
Charges sur legs ou donations		
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	83 500	
SOLDE du poste legs, donations et assurances-vie	104 644	85 270

24. EAR (État séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger)

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources de l'exercice clos le 30/04/2026
Néant	
Total	

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 5 du décret n°2021-1812 du 24 décembre 2021 est mise à la disposition du public au siège de l'association situé 56 Route de St Jean d'Angely 17400 ASNIERES LA GIRAUD .

25. Résultats analytiques

a. Répartition du résultat analytique de l'exercice

Missions Sociales et Fonctionnement (en €)	Contribution Asso. Nationale I	Générosité du Public II	Autres produits III	Total des Produits I+II+III	Total des Charges	Résultat par activité
Distribution Alimentaire	127 344	373 887	134 517	635 749	659 782	-24 033
Autonomie, lien social et accompagnement	26 262	5 700	5 825	37 787	37 787	
Emploi	41 746	30 635	203 390	275 770	275 770	
De la Rue au Logement	1 446			1 446	1 446	
Aide et Pilotage des Missions sociales	29 431			29 431	29 431	
Frais de fonctionnement		58 256	1 590	59 846	114 232	-54 387
Frais de Recherche de fonds						
Total	226 229	468 478	345 322	1 040 029	1 118 449	-78 420

b. Affectation du stock initial de dons issus de la Générosité du Public

Le montant du stock de dons issus de la Générosité du Public non affecté et non utilisé en début d'exercice, a été imputé à hauteur de 0,00 €.

26. COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A – PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026		EXERCICE CLOS LE 30/04/2025	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	572 871	572 871	504 873	504 873
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénats	572 871	572 871	504 873	504 873
Dons manuels	446 497	446 497	402 379	402 379
Legs, donations et assurances-vie	104 644	104 644	85 270	85 270
Mécénats	21 730	21 730	17 224	17 224
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
Quotes-parts de générosité reçues d'autres organismes sans but lucratif				
Autres produits de la générosité du public				
2- PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	269 543		296 859	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	232 710		237 111	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	36 832		59 748	
Produits des manifestations	25 256		29 743	
Autres produits non liés à la générosité du public	11 577		30 005	
3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	312 672		338 147	
3.1 Subventions	151 024		146 898	
3.2 Concours publics	161 649		191 249	
4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				
5- UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS				
TOTAL DES PRODUITS	1 155 087	572 871	1 139 878	504 873
CHARGES PAR DESTINATION				
1.1- MISSIONS SOCIALES réalisées en France	1 004 216	410 222	984 061	446 386
Actions réalisées par l'organisme				
– Distribution alimentaire	659 782	373 887	647 044	422 803
– Autonomie, lien social et accompagnement	37 787	5 700	42 845	
– Emploi	275 770	30 635	282 087	23 583
– De la Rue au Logement	1 446		3 157	
– Aide et Pilotage nationale des missions sociales	29 431		8 928	
– Relations institutionnelles et veille stratégique				
Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
1.2- MISSIONS SOCIALES réalisées à l'étranger				
Actions réalisées par l'organisme				
Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	114 232	58 256	117 609	58 487
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				
5- IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES				
6- REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	115 058	104 394		
TOTAL DES CHARGES	1 233 506	572 871	1 101 669	504 873
EXCÉDENT ou DÉFICIT	-78 420		38 208	

Compte de Résultat par origine et destination - suite

B – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026		EXERCICE CLOS LE 30/04/2025	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	5 962 134	5 962 134	5 537 428	5 537 428
Bénévolat	4 739 641	4 739 641	4 467 304	4 467 304
Prestations en nature	141 551	141 551	14 509	14 509
Dons en nature	1 080 942	1 080 942	1 055 615	1 055 615
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	1 467		5 549	
Prestations en nature	1 467		5 549	
Dons en nature				
3- CONCOURS PUBLIQUES EN NATURE	91 776		90 895	
Prestations en nature	91 776		90 895	
Dons en nature				
TOTAL DES PRODUITS	6 055 377	5 962 134	5 633 872	5 537 428
CHARGES PAR DESTINATION				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	5 873 400	5 780 157	5 273 448	5 177 004
Réalisées en France	5 873 400	5 780 157	5 273 448	5 177 004
Réalisées à l'étranger				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	76 526	76 526	76 597	76 597
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	105 451	105 451	283 827	283 827
TOTAL DES CHARGES	6 055 377	5 962 134	5 633 872	5 537 428

EMPLOIS PAR DESTINATION (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025	RESSOURCES PAR ORIGINE (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
1- MISSIONS SOCIALES	410 222	446 386	1- RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	572 871	504 873
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme					
Distribution Alimentaire	373 887	422 803	1.2 Dons, legs et mécénats		
Autonomie, lien social et accompagnement	5 700		Dons manuels	446 497	402 379
Emploi	30 635	23 583	Legs, donations et assurances-vie	104 644	85 270
De la Rue au Logement			Mécénats	21 730	17 224
Aide au pilotage nationale des Missions sociales					
Relations institutionnelles et veille stratégique			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes			Quotes-parts de générosité reçues d'autres organismes sans but lucratif		
			Autres produits		
1.2 Réalisées à l'étranger					
Actions réalisées par l'organisme					
Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	58 256	58 487			
TOTAL DES EMPLOIS	468 478	504 873	TOTAL DES RESSOURCES	572 871	504 873
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			2- REPRISES PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
5- REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	104 394		3- UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS		
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC			DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
	RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)				
	Excédent ou insuffisance de la générosité du public				
	Investissements ou désinvestissements nets financés par la générosité du public			Données non disponibles	Données non disponibles
	RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
EMPLOIS DE L'EXERCICE	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
1- Contributions volontaires aux missions sociales	5 780 157	5 177 004	1- Contributions volontaires liées à la générosité du Public		
Réalisées en France	5 780 157	5 177 004	Bénévolat	4 739 641	4 467 304
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	141 551	14 509
2- Contributions volontaires à la recherche de fonds	76 526	76 597	Dons en nature	1 080 942	1 055 615
3- Contributions volontaires au fonctionnement	105 451	283 827			
TOTAL DES EMPLOIS	5 962 134	5 537 428	TOTAL DES RESSOURCES	5 962 134	5 537 428

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès de public – suite

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE		
- Utilisation		
+ Report	104 394	
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	104 394	

28. Rapprochements CROD / Compte de Résultat

Rapprochement des emplois et des charges comptabilisés

CHARGES	EMPLOIS
1 233 506	1 233 506

Rapprochement des ressources et des produits comptabilisés

PRODUITS	RESSOURCES
1 155 087	1 155 087

29. Informations relatives à l'effectif et aux Tonnages des dons alimentaires

a. Effectifs salariés (en etp)

Effectifs salariés en ETP au 30/04/2026	CDDI	Autres contrats aidés	CDD	CDI	Total
Ouvriers					
Employés, techniciens, agents de maîtrise	7,50			3,05	10,55
Cadres et ingénieurs					
Total Effectifs	7,50			3,05	10,55

b. Effectifs bénévoles

Effectifs Bénévoles	Exercice 2025 / 2026	Exercice 2024 / 2025
Nombre de bénévoles sur l'exercice	1 657	1 102*
Nombre de bénévoles actif au 30/04	1 113	1 102

* le bénévolat ponctuel n'était pas pris en compte sur le chiffre de l'exercice 2024/2025 au contraire du chiffre indiqué pour l'exercice 2025/2026 pour correspondre aux heures de bénévolat valorisées dans les contributions volontaires en nature.

c. Tonnage des dons alimentaires locaux

Denrées alimentaires (en tonnes)	Collecte Nationale	Autres collectes et dons	Ramasse	Tonnage total des dons alimentaires locaux
Exercice 2025 / 2026	120,85	4,17	440,11	565,12
Exercice 2024 / 2025	125,16	31,12	401,79	558,07

Les informations présentées ont été établies sur la base des documents comptables de l'organisme.

Le Président de l'association

Le trésorier de l'association